

## **Déclaration des administrateurs CGT**

**Objet** : plan de mutualisations 2010/2012

CAG du 9 février 2010

A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion d'exprimer nos craintes sur le principe de mutualisation de certaines missions des CAF. Nous avons alerté sur un dispositif qui, appliqué dans d'autres administrations ou entreprises, s'est toujours traduit, dans un premier temps, par une compression des effectifs sans apporter une qualité avérée et souvent, dans un deuxième temps, à justifier le recours à l'entreprise privée, donc à l'externalisation.

Nous sommes conscients que la période de fortes tensions que nous connaissons dans les CAF risque de favoriser cette mutualisation des moyens. Cela est un leurre et rapidement, nous en verrons les limites et les méfaits.

Cette volonté affirmée de la CNAF de mutualiser un nombre important de missions s'inscrit dans l'objectif exclusif de réduire les coûts de gestion et donc de répondre à la volonté des pouvoirs publics de « rendre » des emplois.

Dans le cas présent, bien que cela soit encore à l'initiative des conseils d'administrations locaux comme le précise la note des services, ces mutualisations régionales ciblées dans 6 domaines (achats, éditique, numérisation, paie, contentieux et gestion des migrants) seront pérennisées. Tout retour en arrière sera ainsi impossible même si l'évaluation s'avère négative.

Nous avons connaissance de certaines initiatives locales dans le recours au secteur privé pour réaliser certaines fonctions. Dans ces cas précis, il serait souhaitable que les administrateurs de notre commission aient tous les éléments pour se déterminer. Il s'agit bien là d'enjeux structurels de notre branche. Ceci étant dit, la charge de travail dédiée ou acquise ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les emplois consacrés à ces dites missions.

Concernant les mutualisations nationales (achats, LAD, et autres prestations spécifiques), les CAF sont fortement invitées, voire obligées d'adhérer à cette nouvelle organisation. De même, l'expérimentation dans d'autres domaines (AVPF, NIR non certifiés, formation, réponse téléphonique, ARC) verront leurs missions mutualisées et donc obligatoires pour les caisses locales.

Il s'agit là d'une régionalisation des missions des CAF qui se dessinent à court terme et même d'une volonté nationale de recentrer certaines initiatives à la main de la CNAF.

Les administrateurs CGT ne peuvent cautionner cette démarche qui tend à dessaisir les CAF de la maîtrise du processus complet de la gestion de leurs propres allocataires et partenaires. En conséquence, ils voteront contre ce plan de mutualisation.